



<b>Auteur</b>	Postulat Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO
<b>Objet</b>	<b>Bilan des constats de dommages liés au loup: les coûts effectifs manquants</b>
<b>Date</b>	16.12.2016
<b>Numéro</b>	<b>3.0326</b>

---

#### Concernant la protection des troupeaux

Actuellement, les coûts effectifs pour les paysans et les éleveurs d'animaux de rente ne sont ni chiffrés ni évalués de manière exhaustive. C'est pourquoi une étude concernant les coûts totaux de la protection des troupeaux a été mandatée en janvier 2017, en collaboration avec le canton d'Uri. L'objectif est de chiffrer précisément les coûts perceptibles des mesures de protection des troupeaux afin d'être en mesure de conseiller correctement les éleveurs d'animaux de rente.

L'OFEV rembourse une partie des coûts supplémentaires. Cette aide financière comprend le renforcement électrique des clôtures sur les exploitations et les clôtures supplémentaires pour les enclos de nuit et les clôtures le long des sentiers de randonnée dans les zones d'estivage. Le service de l'agriculture (SCA) est à disposition des éleveurs d'animaux de rente pour leur apporter des conseils et un soutien administratif lorsqu'ils déposent leur demande.

Ces dernières années, le canton n'a cessé d'augmenter les efforts financiers qu'il fait pour la protection des troupeaux. En 2015, 99 419 francs ont y été consacrés; en 2016, le montant s'élevait à 139 420 francs; et pour 2017, 202 000 francs ont été inscrits au budget. Ces dernières années, le tiers de ces montants a servi à soutenir financièrement des organisations mandatées (telles que Agridea, Herdenschutz GmbH, le projet de gardiennage itinérant dans le Haut-Valais et Büro Alpe). Les deux tiers restants concernent les frais de personnel du SCA (env. un poste). A la connaissance du SCA, sept alpages à moutons ont dû être abandonnés ces dernières années à cause de la présence de grands prédateurs.

#### Concernant le monitoring des grands prédateurs et les dédommagements

Le monitoring des populations de faune sauvage fait partie des tâches légales du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Les pièges photographiques permettent d'économiser des heures de travail et des kilomètres à parcourir, puisqu'il suffit d'effectuer un contrôle sporadique des appareils photo. Les données récoltées servent à la planification de la chasse, une mission qui fait également partie des tâches légales du SCPF. Ainsi, la présence du loup n'a aucune influence financière directe sur ces tâches. Le SCPF reçoit chaque année une contribution de soutien de l'ordre de 20 000 francs de l'OFEV pour le monitoring des grands prédateurs. Ce montant couvre les coûts supplémentaires engendrés pour le SCPF.

En ce qui concerne les animaux de rente, ce sont surtout le relevé des dégâts après des attaques et la procédure d'indemnisation ainsi que l'établissement d'autorisations de tir qui demandent beaucoup de temps; ce temps n'a cessé d'augmenter. Afin que l'exécution de ces tâches puisse être assurée, d'autres tâches doivent être réduites ou remises à plus tard. Des coûts d'environ 20 000 francs sont produits lors de l'établissement d'une autorisation de tir; ils résultent de coûts directs pour l'indemnisation du travail de nuit et des kilomètres parcourus ainsi que d'autres dépenses professionnelles. Ces coûts varient en fonction de la durée et du type d'autorisation.

L'indemnisation d'animaux de rente disparus après des attaques contredit la législation et la pratique en vigueur jusqu'à présent, selon lesquelles l'indemnité n'est accordée que pour des animaux présentés. C'est pourquoi le SCPF ne possède pas de statistique fiable des animaux de rente disparus. La Fédération suisse d'élevage ovin discute actuellement de l'indemnisation de ces animaux de rente disparus. Le canton est impliqué dans cette discussion.

#### Concernant les aspects vétérinaires

Les enclos de nuit n'engendrent en aucune manière des coûts supplémentaires dans le domaine de la santé des moutons. Bien entendu, certaines conditions doivent être respectées (espace nécessaire suffisant, qualité des sols, le troupeau doit être traité contre le piétin, etc.). De plus, il est prouvé que

les enclos de nuit garantissent justement une meilleure observation dans le domaine de la santé des animaux et simplifient souvent le traitement d'animaux malades. En outre, les enclos de nuit permettent d'installer des pédiluves pour lutter contre le piétin.

**Conséquences pour la bureaucratie: aucune (les responsables de la protection des troupeaux se chargent d'accompagner l'étude des coûts totaux)**

**Conséquences financières: aucune (coûts étude des coûts totaux de la protection des troupeaux: 22 000 francs)**

**Conséquences au niveau des équivalents plein temps (EPT): aucune**

**Conséquences au niveau de la RPT: aucune**

Nous proposons d'accepter le postulat.

**Sion, le 20 octobre 2017**